

Prêt d'honneur création/reprise

INITIATIVE MARNE PAYS REMOIS

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur pour création ou reprise d'entreprise de Initiative Marne Pays Rémois a pour objectif de participer au développement économique et social du Bassin d'Emploi de Reims en aidant les créateurs ou les repreneurs d'entreprise :

- à monter le plan de financement de leur projet dans les meilleures conditions, grâce à un accompagnement personnalisé,
- à financer leur projet, grâce à l'octroi d'un prêt personnel à 0 %, remboursable sur l'honneur,
- une fois l'entreprise créée et le prêt accordé, à pérenniser la jeune entreprise pendant les premières années de son développement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Le dispositif vise tous types de projet de création ou de reprise d'entreprise de moins de 5 ans

Quelles sont les particularités ?

- Entreprises inéligibles

Les secteurs d'activité exclus sont :

- l'import-export,
- les professions libérales.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt d'honneur est sans intérêt ni garantie, accordé à titre personnel, pour un montant qui dépend de l'ampleur du projet et des besoins en fonds.

Pour quelle durée ?

Le prêt d'honneur est remboursable sur une période de 3 à 5 ans avec un différé de remboursement maximum de 6 mois.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Le dossier de demande d'aide devra être envoyé à Initiative Marne Pays Rémois.

Critères complémentaires

- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Repreneur
- Données supplémentaires
 - > Conditions d'accès
 - > Conditions de durée

Organisme

INITIATIVE MARNE PAYS REMOIS

- 5 rue des Marmouzets
CS 60025
51722 REIMS Cedex
Téléphone : 03 26 89 50 66
Télécopie : 03 26 89 80 54